

Administration communale de 4170 Comblain-au-Pont
Séance du Conseil communal du
17 DÉCEMBRE 2013

GUIDE MÉMOIRE

SEANCE PUBLIQUE

12333721 (1) Subsidés annuels 2013 aux différentes associations

2.078.51

Le Conseil Communal est invité à attribuer les subsides comme suit :

Dénomination	Destination	Montant
Royal Syndicat d'Initiatives	Prestations d'ouverture du bureau d'accueil touristique en 2013	2.298,40 €
Académie des Ardennes	Formation artistique des citoyens de la commune	240,00 €
Amicale des Pensionnés de Poulseur	Animation et récréation du troisième âge	450,00 €
Union Mosane et Sportive	Entretien et exploitation d'une salle omnisport	1.263,07 €
Cercle Paroissial de Comblain	Mise à disposition de locaux pour les activités sociales, culturelles et sportives	157,57 €
ASBL Montoise	Mise à disposition d'installations sportives	98,69 €
Royal Mailleux Basket Club	Encadrement d'équipes d'âge par des moniteurs brevetés	3.150,00 €
Royal Mailleux Basket Club	Politique sociale d'intégration de démunis	760,54 €
Adji Judo Club	Encadrement d'équipes d'âge par des moniteurs brevetés	1.350,00 €
GD Poulseur	Encadrement d'équipes d'âge par des moniteurs brevetés	1.350,00 €
Les Pervenches ASBL	Encadrement d'équipes d'âge par des moniteurs brevetés	450,00 €
Tennis de table de Poulseur	Encadrement d'équipes d'âge par des moniteurs brevetés	450,00 €
MF Géromont UTD	Encadrement d'équipes d'âge par des moniteurs brevetés	225,00 €

12333822 (2) Gestion journalière de la commune : Délégation du Conseil communal vers le Collège communal

1.712

Le Conseil communal actualise la délibération qu'il avait prise le 13/07/2007 concernant la délégation au Collège communal de sa compétence en matière de marché public en ce qui concerne les marchés relatifs à la gestion journalière.

12333120 (3) Vote du budget communal 2014
--

2.073.521.1

Le budget communal de 2014 ne nécessite d'autres commentaires que le conseil qui vous est donné de le lire. Le Directeur financier se tient à votre disposition pour toute question relative à la compréhension du budget. Pendant sa convalescence (à partir du 06/12/2013), il est joignable chez lui au  ou sur rendez-vous.

Concernant le budget 2014, toutes les annexes sont à votre disposition sur la plateforme Mediafire. Il suffit de cocher celles que vous désirez et les télécharger (download).

Par soucis de confidentialité, mesdames et messieurs les conseillers communaux, l'URL pour le téléchargement vous est envoyée par courriel.

12332519 (4) Accueil extrascolaire : fixation des tarifs des temps d'accueil et confirmation des périodes d'ouvertures des trois implantations de la Carambole

1.842.714

Il s'agit ici de fixer les conditions de fonctionnement de l'accueil extrascolaire.

La *redevance relative aux garderies dans les implantations scolaires est proposée comme suit :*

Période	Durée	Nombre d'enfants	Coût
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	moins d'une demi-heure	1er enfant 2 ^{ème} enfant issu de la même famille À partir du 3 ^{ème} enfant issu de la même famille Pour le personnel communal, enseignant & du Cpas, et ce, uniquement pour le temps d'accueil de moins d'une demi-heure	1,50€ 0,90€ Gratuit Gratuit
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Plus d'une demi-heure	1er enfant 2 ^{ème} enfant issu de la même famille A partir du 3 ^{ème} enfant issu de la même famille	2,15€ 1,25€ Gratuit
Mercredi après-midi	Pour l'après-midi	Tous les enfants	2,25€ Supplément

			si activités particulières
Vacances scolaires	Pour une semaine	Tous les enfants	35€/semaine
« aire de Vacances » Vacances d'été	Durant 4 semaines	1er enfant 2 ^{ème} enfant et suivant issu de la même famille	35€/semaine 30€/semaine

Les horaires des garderies sont proposés de la façon suivante :

<u>Infrastructure d'accueil de Poulseur</u>	
Journées d'accueil hebdomadaire	Tranches horaires d'accueil
Lundi	De 07hrs à 09hrs et de 15hrs 30' à 18 hrs
Mardi	De 07hrs à 09hrs et de 15hrs 30' à 18 hrs
Jeudi	De 07hrs à 09hrs et de 15hrs 30' à 18 hrs
Vendredi	De 07hrs à 09hrs et de 15hrs 30' à 18 hrs

<u>Infrastructure d'accueil d'Oneux</u>	
Journées d'accueil hebdomadaire	Tranches horaires d'accueil
Lundi	De 07hrs à 08hrs 30' et de 16hrs à 18 hrs
Mardi	De 07hrs à 08hrs 30' et de 16hrs à 18 hrs
Jeudi	De 07hrs à 08hrs 30' et de 16hrs à 18 hrs
Vendredi	De 07hrs à 08hrs 30' et de 16hrs à 18 hrs

<u>Infrastructure d'accueil de Comblain-Centre</u>	
Journées d'accueil hebdomadaire	Tranches horaires d'accueil
Lundi	De 07hrs à 08hrs 30' et de 16hrs à 18 hrs
Mardi	De 07hrs à 08hrs 30' et de 16hrs à 18 hrs
Jeudi	De 07hrs à 08hrs 30' et de 16hrs à 18 hrs
Vendredi	De 07hrs à 08hrs 30' et de 16hrs à 18 hrs

Le Mercredi, l'accueil se fait de 7 hrs à 9 hrs et de 12 hrs30' à 17 hrs 30'

<u>ACCUEIL DURANT LES VACANCES SCOLAIRES</u>	
Congés de Toussaint	1 semaine d'accueil de 8hrs à 17hrs
Vacances de Noël	1 semaine d'accueil de 8 hrs à 17 hrs
Congé de carnaval	1 semaine d'accueil de 8hrs à 17hrs
Vacances de Pâques	1 semaine d'accueil de 8 hrs à 17 hrs
Vacances d'été	4 semaines d'accueil de 8 hrs à 17 hrs
Il est proposé que les activités se déroulent de 9h à 16h et qu'une garderie soit organisée de 8h à 9h et de 16h à 17h pour les enfants dont les parents travaillent ou suivent une formation.	

12331644 (5) Régie communale ordinaire «Agence de Développement local de Comblain-au-Pont» - Budget 2014 : Approbation

1.82

Projet de budget 2014 de la régie ordinaire ADL.

Les dépenses de personnel couvriront deux équivalents temps plein dont un temps plein de niveau 1, un mi-temps de niveau 2+ et un mi-temps de niveau 2. Le subside annuel de l'Agence de développement local est de 63000 € plus l'index et porte sur maximum 70% des dépenses de fonctionnement de l'ADL. Les dépenses et recettes liées au fonctionnement de l'ADL seront également inscrites au budget communal 2014. ? La part communale est estimée à 52.847,59 € pour 2014 sur un budget total de 116.706,52 €.

12333823 (6) Fabrique d'église d'Oneux - Compte 2012

1.857.073.521.8

Excédent du compte 2012 de 847,16 € sans recette supplémentaire de la commune.

12333130 (7) Personnel communal : Modification du statut administratif et pécuniaire du personnel communal.
--

2.087.41

Suppression des niveaux E1, D1. Les membres du personnel E1 et D1 passeront respectivement au niveau E2 et D2 (niveau de traitement plus élevé).

Modification des conditions de recrutement (niveau E et D (ouvriers et administratifs), les personnes étant engagées d'office au niveau E2 ou D2 au lieu de E1 ou D1. Les conditions de nationalité sont supprimées. La condition d'âge minimal est également supprimée.

Modification des échelles barémiques niveau E et D (ouvriers et administratifs) par l'ajout d'une annale (suppression du niveau 0, ce qui implique une augmentation de traitement pour les plus bas salaires).

12333131 (8) Personnel communal : Directeur général et Directeur financier - modification du statut pécuniaire.
--

2.087.41

En application du décret du 18 avril 2013, il convient de modifier le statut pécuniaire des grades légaux : à savoir : du Directeur général et du Directeur financier. Le traitement proposé pour les Directeurs des communes jusqu'à 10.000 habitants sera le même, alors que précédemment il variait par tranches de 1.000 habitants.

12333815 (9) Subvention Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme - Désignation de Madame Hennico et de Monsieur MINET en remplacement de Monsieur Delnaye

2.08

Dans le cadre de la subside régionale de la mission de Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme et suite au départ de Mr Delnaye, il y a lieu de redésigner des personnes à la fonction.

Deux personnes sont proposées pour arriver un équivalent temps plein :

- Madame Hennico qui travaille mi-temps au sein de l'administration communale.
- Monsieur Minet qui travail temps plein au sein de l'administration communale mais qui est en détachement d'un 1/2 équivalent temps plein au profit de la commune de Hamoir.

Pour rappel le montant du subside alloué à la Commune est de 24.000 euros par an.

12333816 (10) Subvention Conseiller en Environnement - Désignation de Mademoiselle Jaspert en remplacement de Monsieur Minet

2.08

Dans le cadre de la subside régionale de la mission de Conseiller en Environnement et suite à la désignation de Monsieur Minet sur la mission de Conseiller en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, il y a lieu de redésigner une personne.

Mademoiselle Jaspert, détachée de la commune de Hamoir, ayant les titres requis, il est proposé de la désigner à la fonction à 2/5 d'un équivalent temps plein.

12333133 (11) Fiche permis de conduire - SAPHIR - Module complémentaire
--

2.073.555

Au service extraordinaire du budget, le projet 20130012.

Module complémentaire au programme de gestion SAPHIR au Service de la Population pour la gestion des permis de conduire.

12330415 (12) CCATM-CLDR : approbation du règlement d'ordre intérieur
--

1.777.811.6

Suite aux élections communales de 2012, le conseil communal a décidé le 28/01/2013 de renouveler et de fusionner la Commission communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) et la Commission locale de développement rural (CLDR) en une seule Commission communale locale d'aménagement du territoire, de la mobilité et du développement rural, en abrégé CCATM-CLDR. Suite à l'appel à candidatures le Conseil communal a approuvé la composition de la future CCATM-CLDR le 16 juillet 2013.

Il a fallu ensuite que l'administration communale rédige un projet de règlement d'ordre intérieur qui intègre à la fois les exigences du CWATUPE relatives à la CCATM et les exigences du décret du 6 juin relatif au développement rural.

Ce dernier impose notamment dans son article 8, §4, qu'il revient à la future Commission de soumettre un projet de règlement d'ordre intérieur à l'approbation du Conseil communal.

Le projet de règlement d'ordre intérieur préparé par l'administration communale, avec la collaboration de la Fondation Rurale de Wallonie, a donc été soumis à l'approbation des futurs membres lors d'une réunion officielle le 21 novembre 2013 (voir PV ci-joint).

Le Conseil communal est donc invité à prendre connaissance et à approuver ce règlement d'ordre intérieur.

Celui-ci pourra alors être envoyé aux deux ministres concernés (Aménagement du territoire et Ruralité), avec la composition de la CCATM-CLDR, pour approbation par le Gouvernement wallon. Une fois cette dernière démarche réalisée, la CCATM-CLDR pourra enfin être installée officiellement, sans doute durant l'hiver 2014.

12332425 (13) Développement rural - PCDR - Convention-faisabilité 2013 : approbation

1.777.81

Pour rappel, le Gouvernement wallon a approuvé dans un arrêté du 7 mars 2013 le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune de Comblain-au-Pont pour une durée de dix ans.

Cette approbation permet à la Commune de Comblain-au-Pont, de solliciter chaque année, pendant dix ans, sur proposition de la CCATM-CLDR, une demande de subvention sous forme d'une convention au Ministre de la Ruralité afin de financer la réalisation des projets inscrits en priorité dans le PCDR. Le Développement rural peut donc subventionner tout projet inscrit dans le PCDR pour autant que celui-ci ne puisse pas être subventionné par un autre moyen par la Région wallonne. En outre, le taux de la subvention octroyée peut être de 60% pour les aménagements d'espaces publics et de 80% pour les autres projets (le solde étant à charge de la commune) et ce pour des projets allant jusque 500.000 €. Au-delà, la subvention sera plafonnée à 50% des montants dépassant cette première tranche de 500.000 €.

En l'occurrence la fiche prioritaire du PCDR (lot 1 n°10) est la fiche-projet intitulée *Réaménagement global de la Traversée de Comblain-au-Pont en intégrant les enjeux de sécurité routière, de mobilité douce, de convivialité et de développement économique – Phase 1*. Celle-ci comporte des travaux « subventionnables » en développement rural pour un montant total estimé à 594.000 € tva.

S'agissant d'aménagement d'espace public (principalement la place Neuforge, une partie du trottoir Quai du Cizaiwe et, sous réserve, un réaménagement de surface du Pont), la subvention en développement rural serait de 347.000 € (60% de 500.000 € + 50% de 94.000 €).

En outre, afin d'aider la commune à financer le marché public de services destiné à désigner un auteur de projet pour la conception et la réalisation du cahier spécial des charges de travaux à réaliser, le Développement rural peut octroyer une provision de 5% du montant du subside escompté, à savoir 5% de 347.000 €, soit 17.350 €. Cette avance se fait dans le cadre d'une convention intitulée « convention-faisabilité ».

Le SPW-DGO3 – Direction du développement rural a envoyé par mail, le 19 novembre fin de journée, le projet de convention-faisabilité relatif à la fiche-projet n°10 du PCDR (traversée de Comblain-au-Pont).

Le document était à approuver et à signer en 3 exemplaires originaux à renvoyer en urgence, avant lundi 25 novembre, pour un engagement cette année (avant le 29/11).

Le montant total du subside lié à cette convention-faisabilité est de 17.350 €, octroyée au titre de Provision pour l'étude du projet.

Le Collège communal a donc approuvé ce projet de convention en urgence le 21 novembre 2013 et demande au Conseil communal de ratifier sa décision en approuvant à son tour la convention.

12333817 (14) INTRADEL - Annulation du dessaisissement de la collecte des encombrants
--

1.777.614.48

Par décision du 24.09.2009, le Conseil communal a confié à INTRADEL le ramassage, entre autres, des déchets encombrants. Considérant les prix pratiqués par ce dernier actuellement, le collège communal propose de se dessaisir de cette décision et confier le ramassage à un autre opérateur. INTRADEL a déjà marqué son accord sur cette décision.

12333634 (15) Décision de principe de réfléchir avec d'autres communes et le GREOA à la création d'un GAL «Ourthe-Ambève»
--

1.777.81

Fonds européens - Programmation 2014-2020 - Possibilité de créer un GAL "Ourthe-Ambève" avec le soutien du GAL du "Pays des Condruses"

La nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) a été approuvée par le Parlement wallon récemment. La Wallonie devra donc adopter un nouveau Plan wallon de développement rural pour le printemps 2014 et définir ses objectifs stratégiques pour 2014-2020.

Dans ce cadre, le fonds FEADER comportera à nouveau un axe LEADER permettant à des communes rurales de se regrouper pour créer un GAL (Groupement d'Actions Locales), à l'instar du GAL Pays des Condruses (www.galcondruses.be) créé en 2006.

Un GAL est une association publique-privée composée par des communes et des partenaires privés sur base d'un Plan de Développement Stratégique (PDS) comportant des axes et des fiches-projets (un peu un PCDR transcommunal incluant des projets avec des partenaires privés).

La reconnaissance d'un GAL par la Wallonie permettrait d'obtenir un financement européen à hauteur de +/- 6 millions d'euros (tel était le budget pour la période 2007-2013).

Ce budget peut être affecté à l'engagement du personnel ET à la réalisation des actions, y compris des investissements.

Les critères de composition des GAL doivent encore être arrêtés mais pourraient être par exemple un maximum de 50.000 ou 70.000 habitants.

Le GAL Pays des Condruses va sans doute introduire une nouvelle candidature et proposerait un accord de coopération avec un futur GAL « Ourthe-Ambève ».

Toute la question sera de savoir quel territoire doit recouvrir ce futur GAL éventuel.

Dans ce contexte, considérant le travail réalisé par le GREOA, considérant les PCDR existants, considérant les plans qualités existants (CITW), considérant le nouveau PCS de l'Ourthe, etc. , l'ADL suggère au Conseil communal d'envisager de participer de manière proactive à la constitution de ce futur GAL « Ourthe-Ambève » (décision de principe de travailler avec d'autres communes à la préparation d'une candidature).

En réunissant par exemple les six communes suivantes (Comblain-au-Pont, Hamoir, Ferrières, Sprimont, Aywaille et Stoumont), il serait possible de répartir un budget d'environ 1 million d'euros sur chaque commune de manière à co-financer du personnel et un ou plusieurs projets de développement rural.

Le PCS de l'Ourthe (Comblain, Hamoir, Ferrières), les plans qualités (Comblain, Sprimont, Aywaille, Stoumont, et Hamoir), l'axe RAVeL de l'Ourthe (Comblain, Hamoir, Ferrières), l'axe RAVeL de l'Ambève (Comblain, Sprimont, Aywaille, Stoumont), etc. justifient pleinement cette proposition de territoire au-delà du Grand Liège (qui intègre plutôt Chaudfontaine, Esneux, etc.).

Concrètement, l'ADL de Comblain propose que le Conseil communal approuve le principe d'un travail commun avec le GREOA et les Communes de Hamoir, Ferrières, Sprimont, Aywaille et Stoumont en vue de préparer une candidature à un GAL « Ourthe-Ambève » pour 2014-2020.

Le GREOA serait la structure idéale pour préparer une telle candidature.

En outre, il pourrait également être intéressant de discuter dans ce cadre de la préparation d'une fiche-projet intégrée pour le FEDER (en associant également la SPI).

12331220 (16) Assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E. le 19 décembre 2013 : approbation de l'ordre du jour.
--

1.778.31

« Vu l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points présentés à l'ordre du jour des Assemblée générales ordinaires et extraordinaires sont inscrits à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal. »

Le Conseil,

**12332527 (17) Assemblée générale de la S.P.I. le 17 décembre 2013 -
Approbation de l'ordre du jour.**

1.824

Vu l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points présentés à l'ordre du jour des Assemblée générales ordinaires et extraordinaires sont inscrits à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal.

**12333819 (18) Convention de concession de l'animation et de la gestion
à l'Unité scout de Comblain-au-Pont, de locaux du
presbytère de Comblain-au-Pont, rue de la Carrière 1.**

2.073.513.2

La commune est propriétaire du Presbytère de Comblain-au-Pont, rue de la Carrière à 4170 Comblain-au-Pont.

Dans le cadre du Programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013 approuvé par le Conseil communal en date du 20.12.2011, a été décidé la création d'un logement de transit à Comblain-au-Pont aux étages du presbytère de Comblain-au-Pont;

« L'Unité Scouts de Comblain-Poulseur OA021 » affiliée à Les Scouts-Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique, développe un travail d'animation d'enfants et des jeunes sur le territoire de la commune, remplissant ainsi un travail éducatif et social au profit de la population comblannoise. Cette Unité a besoin de nouveaux locaux de manière à accueillir un nombre croissant d'enfants et de jeunes.

Le rez-de-chaussée du presbytère est libre d'occupation et le doyenné d'Ourthe-Amblève-Condroz ayant marqué son accord pour une mise à disposition de L'Unité Scouts de Comblain-Poulseur OA021 (accord dispensant la commune de l'obligation d'un mettre un bâtiment à disposition du prêtre desservant la paroisse de Comblain-au-Pont.

Le Conseil est invité à décidé la concession de ces locaux à « L' Unité Scouts de Comblain-Poulseur OA021 » aux conditions fixées dans un projet d'acte, dont mise à disposition à titre gratuit, travaux d'aménagement à charge du preneur, pour une durée renouvelable de quinze ans (durée généralement exigée par les pouvoirs subsidiaires que l'Unité pourra ou devra solliciter pour les travaux nécessaires.

**12332554 (19) CPAS - Renouvellement des membres - Elections des
membres du Conseil - Elections du 14 octobre 2012 -
Démission de Mme GOFFIN Sylvie (INITIATIVES) & son
remplacement**

1.842.075.1.074.13

Madame GOFFIN Sylvie présente sa démission pour raison personnelle du Conseil de l'Action sociale.

12333868 (20) Procès-verbal de la séance précédente.

2.075.1.077.7

12333937 (21) Conseil Commun CPAS/COMMUNE : Rapport des activités à destination des aînés.

1.842

Conseil commun avec le CPAS : rapport des activités à destination des aînés. Le rapport sera présenté par la Présidente du CPAS.

12333938 (22) Conseil Commun CPAS /COMMUNE : Rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune
--

1.842

Rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune :

En ce qui concerne les infrastructures :

Le CPAS est installé dans des locaux dont la Commune est propriétaire.

La Commune a fait réaliser un audit énergétique pour les bâtiments communaux en incluant les locaux occupés par le CPAS. Le remplacement des châssis et des radiateurs est prévu.

En ce qui concerne le personnel :

Le CPAS et la commune ont un directeur financier commun.

Les travaux d'entretien des bâtiments sont effectués par des ouvriers communaux ainsi que l'entretien ordinaire et les petites réparations du véhicule appartenant au CPAS.

Le service social du CPAS assume certaines tâches pour la Commune (réalisation de photographies de personnes âgées pour les cartes d'identités...).

Le Conseiller en sécurité du CPAS est un membre du personnel communal.

Le CPAS met à la disposition de la Commune et de l'ASBL communale qui réalise les repas pour le service de repas à domicile des personnes engagées dans le cadre de l'article 60 § 7 qui renforcent ainsi les équipes existantes.

En ce qui concerne des achats groupés :

Le CPAS et la commune ont opté pour le même fournisseur informatique et le logiciel de gestion des salaires est partagé.

Il en est de même pour le fournisseur de téléphonie et pour les photocopieurs, ce qui permet la négociation de tarifs avantageux pour les deux administrations.

Une assurance commune pour le paiement des pensions des mandataires a été conclue.

Les comptes et budgets du CPAS sont reliés à la Commune.

En ce qui concerne des synergies diverses :

Le CPAS dispose d'espace dans bulletin d'information communal et sur le site de la Commune. Il a également la possibilité de réaliser des reportages à diffuser sur Comblain TV.

Le CPAS collabore au plan de cohésion sociale dont les 4 axes sont : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le CPAS participe au plan d'urgence de la commune dans son aspect plan d'intervention psychosociale. (accueil aux victimes et aux familles)

Service commun :

En 2014, le CPAS et la commune continueront à être vigilants et à saisir toute opportunité qui leur permettrait de réaliser des économies d'échelle.